

INFOS



PERRIGNY

décembre 2021 • n° 127 • www.perrigny.fr



LE MOT DU MAIRE



Chers habitants,

A l'approche de cette fin d'année 2021, on ne peut qu'espérer la maîtrise de la situation sanitaire pour pouvoir passer les fêtes de la Nativité et du Nouvel An avec sérénité.

Une fois de plus, j'en appelle à la responsabilité de chacun pour respecter les gestes barrières encore en vigueur et vous inviter à la vaccination pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait. C'est en jouant collectif que nous combattons ce virus !

Concernant l'aménagement de notre centre-bourg, vous êtes très nombreux à nous avoir témoigné votre satisfaction et je vous en remercie sincèrement. Nous avons pris du retard dans la finition de la phase 3 des travaux. Ceci est dû en partie aux délais d'approvisionnement rallongés de certains matériaux à la suite de la relance économique mondiale. Prenons notre mal en patience...

Parallèlement aux travaux du centre-bourg, nous avons décidé de reprofiler la zone sportive afin d'y agrémenter rapidement, des nouveaux jeux ou parcours de santé/fitness accompagnés de plantations, de végétaux... Nous continuons d'embellir notre commune.

D'autres dossiers nous ont animés ces derniers temps. Avec les membres de mon conseil, nous travaillons toujours avec l'objectif de défendre l'intérêt général de la commune.

L'année 2022 sera riche sur le plan politique pour notre pays, avec les élections présidentielles et législatives. J'espère qu'elle sera également propice à un essor économique pour nos entreprises. En attendant, je vous invite, si les conditions sanitaires le permettent, à notre traditionnelle cérémonie des vœux du Maire qui aura lieu à la salle polyvalente le samedi 8 janvier 2022.

Je vous souhaite de vous retrouver pour ces fêtes, de savourer et partager les moments de bonheur en famille et entre amis.

Belles fêtes de fin d'année.

Le Maire
Emmanuel CHANUT



Le Maire et le Conseil Municipal
vous présenteront leurs vœux

Samedi 8 janvier 2022

à 11h30 en mairie de Perrigny*

Vous êtes cordialement invités à cette cérémonie
qui se clôturera par le verre de l'amitié*

pass sanitaire obligatoire

* si les recommandations gouvernementales le permettent.

A.D.M.R. - mdsperrigny@admrperrigny.fede89.admr.org - **Secrétariat** : 8 chemin des Coulemines PERRIGNY - 03.86.46.61.80 • **ASSOCIATION TENNIS PERRIGNY** - atp89000@gmail.com - **M. TOUSSAINT Michel** : 06.07.30.71.14 • **CHASSE** - patrick.morel89@gmail.com - **M. MOREL Patrick** : 19 rue de la Coulemine PERRIGNY - 06.73.46.11.61 • **CHORALE** "Au temps de l'Escale" - jeanguy.begue@orange.fr - **M. BEGUE Jean-Guy** : 06.24.43.09.62 • **CLUB VIVRE ENSEMBLE** - vallois.catherine0418@orange.fr - **Mme CRETIN Catherine** : 22 rue des Vendanges PERRIGNY - 03.86.46.65.26 - 06.79.17.19.86 • **COMITE DES FETES** - **Mme SACCHELLI Lucette** - 5 rue des Acacias PERRIGNY - 03.86.46.76.64 • **ESPRIT SPORT 89** : contact.emarquez@gmail.com - **Emmanuel MARQUEZ** - 06.03.69.46.97 • **GOSPEL FOR EVER** : gospelforever89@gmail.com - **Secrétaire** : **M. TARIS Franck** - 15 rue des Forterres PERRIGNY - 06.33.89.60.89 • **LES BREANDES (foot à 7)** : lesbreandes@gmail.com - **M. CITRAS Benjamin** - 10 rue des Vignes PERRIGNY - 06.67.48.10.74 • **LES MINIPOUSS** : lesminipouss.perrigny@gmail.com - **Mme KAUTZMANN Vanessa** - 06.68.93.99.03 • **PARENTS D'ELEVES** : perrignyapeep@gmail.com - **Mme BIGOT Rachel** - 06.32.77.32.90 • **PERRIGNY ANIMATION DÉTENTE (P.A.D.)** : luludeaux@hotmail.com - tremblayc879@gmail.com - **Mme RIGOLET Lucie** - 56 rue de Chazelles LINDRY - 06.09.85.44.98 - **Tel vide grenier** : 06.95.37.44. 93 - **Infos Gym - Cécile TREMBLAY** : 06.78.15.60.62 • **PERRIGNY CYCLISME** - nuleurope@gmail.com - **M. MOCQUERY Christian** - 4 Allée des Prés PERRIGNY - 06.07.42.35.73 • **PERRIGNY ET LES ANNEES 60-70** : vivie.du@laposte.net - **Mme DUROT Sylvie** - 07.80.35.95.38 • **SOURIS A LA VIE** : sourisalavie89@live.fr - **Mme MIGEVANT Françoise** - 27 Grande rue PERRIGNY - 03.86.46.85.12 • **US PERRIGNY (GYM et TAI-CHI)** : christinebadaire@yahoo.fr - **Mme BADAIRE Christine** - 12 rue de Gouaix ST BRIS LE VINEUX - 06.16.89.25.96 • **YOGA** : yoga.perrigny@orange.fr - **M. TRUMEAU Sébastien** - 03.86.46.10.72

DU NOUVEAU POUR LE PAIEMENT DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE

Nous vous informons que vous pouvez désormais payer vos factures de cantine et garderie directement en ligne avec l'application PAYFIP. Ce service est mis à votre disposition par votre commune. En quelques clics, ce paiement simple et rapide est effectué en toute sécurité. Alors n'hésitez pas lorsque vous recevrez vos prochaines factures, utiliser le paiement en ligne sur : www.payfip.gouv.fr

Réglez vos factures locales sur Internet

The infographic features a central 'PAYFIP' logo with a Wi-Fi symbol. Surrounding it are several callout boxes with icons: 'Sans coût d'affranchissement' (no stamping cost), 'Sans se déplacer' (no need to move), 'Plus de chèque, plus d'espèces' (more checks, more cash), 'Service gratuit' (free service), 'Prélèvement unique et carte bancaire' (one-time debit and credit card), 'Service sécurisé' (secure service), and 'Disponible 24/24 7/7' (available 24/24 7/7). At the bottom, there are logos for 'FRANCE' and 'FINANCES PUBLIQUES'.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Vous avez jusqu'au vendredi 4 mars 2022 pour vous inscrire sur les listes électorales de la commune. N'attendez pas le dernier moment. Vous pouvez vous inscrire en ligne sur : www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/elections.

OUVERTURE D'UN POINT JUSTICE À AUXERRE

Depuis septembre 2021, un Point Justice est ouvert à Auxerre, au 93 rue de Paris. C'est un lieu d'accueil gratuit qui a pour vocation d'apporter aux citoyens une information de proximité sur leurs droits et leurs devoirs.

DÉCLARATION DE DÉTENTION DE VOLAILLES

Dans le cadre des mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre les maladies, il est nécessaire de connaître chaque détenteur d'oiseaux. Un recensement des détenteurs de volailles (basse-cour) ou autres oiseaux captifs non commerciaux élevés en extérieur est organisé. Il permet de détecter le plus rapidement possible les maladies et de s'assurer qu'elles ne circulent pas. Vous pouvez compléter en ligne ou télécharger le formulaire CERFA (voir l'article associé sur le site Internet de la commune).

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

La fibre poursuit son déploiement sur la commune, jusqu'à fin 2022. Elle est à ce jour disponible dans le Bourg, aux Bréandes, dans la Zone Artisanale des Bréandes et à Mocquesouris.

DÉPÔT DE PAIN

Soutenons notre dépôt de pain ! Depuis début septembre 2021, le dépôt de pain de Perrigny est à nouveau opérationnel grâce à Thierry ROLLINAT. Ce dernier possède deux boulangeries, l'une à Auxerre et la deuxième à Saint-Georges. Un dépôt de pain qui n'a rien à envier à une boulangerie car on y trouve toute une variété de pains, de viennoiseries et pâtisseries qui devraient satisfaire toutes les papilles. Venez-y nombreux afin de pérenniser ce commerce !



TERRAIN À VENDRE

Il reste à ce jour un terrain à bâtir viabilisé dans le lotissement «Côte de Bréandes», de 2040 m² au prix de 150 000 € (parcelle 455 sur le plan). Si vous êtes intéressés, contactez le secrétariat de mairie au 03.86.46.64.17.



REPAS CCAS

C'est avec un réel plaisir que nos aînés, au nombre de 116, se sont retrouvés le 17 octobre dernier pour le repas annuel offert par la commune aux personnes de plus de 70 ans et leurs conjoints.

Ils ont pu se régaler des mets concoctés et servis par Stéphane CAMU et son équipe.

Cette année, Sébastien LADRUZE, magicien, a assuré l'animation et enchanté les convives, en passant de table en table, avec ses tours et illusions. Tout le monde était très heureux de pouvoir partager à nouveau cette belle journée de convivialité, de bonheur et d'échanges, qui nous a tant manqué l'année dernière.

A l'année prochaine !



POINT SUR LES TRAVAUX

Centre-bourg :

Après quelques mois d'utilisation, les automobilistes de passage et les habitants s'habituent au fonctionnement de ce nouvel aménagement. Nous avons décelé certaines lacunes qui ont déjà été ou vont être comblées rapidement : sécurisation et visibilité des passages piétons renforcées par la mise en place de potelets et barrières supplémentaires, blocage des accès illicites de véhicules sur les aires piétonnes, renforcement de la signalisation de la priorité à droite et de la visibilité « Zone 30 »...

L'aménagement a été également agrémenté de bancs, corbeilles et porte-vélos pour le rendre plus fonctionnel et agréable. Les gazons et les noues fleuries ont été semés, mais les nombreux arbres, arbustes, vivaces et graminées devant être plantés en cette fin d'année, ne le seront finalement qu'en début 2022. L'entreprise VDS Paysage en charge de ce lot n'arrivant pas à s'approvisionner normalement et subissant une pénurie de personnel, il faudra encore patienter pour apprécier pleinement les nouveaux espaces verts. Nous avons tous conscience que le rendu visuel est pour l'instant trop « dégaugé » et manque de volume.



Autre nouveauté, l'entrée du groupe scolaire modifiée et ornée de son auvent double permet aux élèves, professeurs et parents d'être à l'abri lors des entrées et sorties des écoles. Deux portillons placés sous l'auvent desservent les 2 écoles (maternelle et élémentaire). Un nouveau portail a été installé au niveau de la clôture entre les 2 cours à l'arrière pour permettre l'accès aux véhicules des services techniques et éventuellement des secours. Les deux entrées (piétons et véhicules) sont dorénavant bien distinctes renforçant ainsi la sécurité des enfants.

La dernière phase du centre bourg (phase 4) est en cours d'organisation, elle se déroulera sur environ 2 mois, idéalement en mai et juin, mais ne pourra se faire qu'après avoir procédé au ravalement de la façade de la mairie. Une consultation va être lancée pour choisir l'entreprise qui devra se charger de cette remise en beauté. Nous espérons que la météo permettra de tenir les délais. Si tout va bien, nous devrions bénéficier de l'aménagement complet à l'été prochain.

Parking du cimetière :

La mise en service du nouveau parking semble satisfaire les usagers. Le stationnement est dorénavant aisé et l'accès piéton sécurisé. Pour rappel, les emplacements véhicules sont infiltrants, permettant de ne rejeter aucune eau pluviale au réseau. Pour poursuivre l'amélioration du service, nous avons procédé à l'installation d'un second point d'eau vers la nouvelle entrée ainsi que la mise à

disposition d'un container poubelle et d'une vasque pour les déchets verts.

Le cimetière est amené à évoluer prochainement. L'installation d'un columbarium et la mise aux normes du jardin du souvenir sont à l'étude. Enfin, pour optimiser et moderniser la gestion du cimetière au niveau administratif, la commune va s'équiper d'un logiciel spécifique.



Voirie :

Les accotements de la route des Cailloux (entre les Groseilliers et la Barcelle) ont été dérasés par l'entreprise ETPB au mois de novembre. Cette opération consiste à retirer la terre accumulée qui empêche l'écoulement des eaux pluviales au fossé. L'eau stagnante sur les côtés de la chaussée, associée au gel, accélère sa dégradation. Cette opération était primordiale avant d'engager tout travail de rénovation de la chaussée, fortement dégradée.

Les 900 m³ de terre retirés ont été utilisés pour réaliser des merlons autour du terrain de foot à 7 de la Barcelle. L'objectif est d'éviter les dégradations similaires à celles du terrain de foot à 11 qui a été complètement détruit cette année. Notre souhait est de redonner au club de foot à 7 l'utilisation pleine et entière du terrain tout au long de l'année.

L'équipe à 11, à effectif très limité ces dernières années, n'a pas été reconduite en 2021. Le grand terrain n'ayant plus d'utilité et peu d'avenir, nous avons décidé de le labourer.



COLLECTE DES SAPINS DE NOEL - 15^{ème} édition 2022

Je donne une seconde vie à mon sapin en le déposant aux points de regroupement (il sera ensuite broyé pour faire du compost) :

- devant les services techniques, chemin des Coulemines (perpendiculaire à la rue des Ecoles,
- aux Bréandes, au carrefour de la rue des Vendanges et de la rue de la Côte de Bréandes.

Une signalétique symbolisée par un sapin sera installée à l'endroit de dépôt. Les sapins doivent être sans boules ni guirlandes, ils peuvent être floconnés et peuvent aussi être emballés dans un sac biodégradable vendu en grande surface.

Il est demandé de le déposer dernier délai la veille au soir pour la collecte qui aura lieu le **jeudi 20 janvier 2022**.



CORRECT

INCORRECT

RECENSEMENT JOURNÉE D'APPEL À LA DÉFENSE

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent obligatoirement se faire recenser à la mairie de leur domicile, dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire. Si vous dépassez ce délai, il sera procédé à une régularisation.

Se présenter à la mairie, muni du livret de famille des parents, d'un justificatif de domicile et de la carte nationale d'identité. Une attestation vous sera alors délivrée. Elle vous servira pour un grand nombre de démarches futures car elle est obligatoire pour les inscriptions aux examens scolaires, au permis de conduire et autres.

SURVEILLANCE DES COMPTEURS D'EAU

Avec les basses températures qui arrivent, votre compteur d'eau et vos canalisations peuvent geler.

En se transformant en glace, l'eau peut entraîner la casse de vos installations ainsi que des fuites et des coupures d'eau lors du dégel.

Quelques conseils pour bien protéger vos installations :



Si votre compteur est situé dans un regard enterré à l'extérieur et non protégé contre le froid :

Calfeutrez votre compteur et les tuyaux exposés avec des matériaux n'absorbant pas l'humidité. Le polystyrène est un très bon isolant.



Si votre compteur et vos canalisations sont situés à l'intérieur de votre logement dans un local non chauffé :

Calfeutrez votre compteur avec des plaques de polystyrène. Protégez vos canalisations avec des gaines isolantes. Évitez, si possible, de couper complètement le chauffage.



Si vous quittez votre logement pour une longue durée :

Protégez le compteur et les tuyaux exposés. Évitez de couper complètement le chauffage. Vidangez votre installation.

Si vous avez un doute sur son fonctionnement :

Appelez Suez aux numéros suivants :
Service Client 0977.408.408 /
Urgence 0977.401.128 (24h/24)

NUMEROS UTILES

 SAMU	15
 POLICE	17
 POMPIERS	18
 TOUTES URGENCES	112
 SMS OU FAX	114

Numéro prioritaire, européen et fonctionne avec mobiles et fixes
Pour les personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre

Hôpital AUXERRE :	03.86.48.48.48
SOS Médecin AUXERRE :	0.820.89.00.00
Centre anti-poison Région Bourgogne :	03.83.22.50.50
Accueil sans abri :	115
Unité Territoriale de Solidarité de l'Auxerrois :	03.86.49.58.00
CIDFF d'Auxerre (Centre Information sur les Droits des femmes et des Familles) :	03.86.42.00.50
ADAVIRS d'Auxerre (Association Départementale d'aide aux victimes d'Infraction) :	03.86.51.66.14
ANPAA d'Auxerre (Association Nationale Prévention Alcoolologie & Addictologie-) :	03.86.51.46.99
Caisse Allocations Familiales :	0.810.25.89.10
Sécurité sociale :	3646
Préfecture d'Auxerre :	03.86.72.79.89
Epicerie sociale Auxerre :	09.82.36.19.15
MDPH Perrigny (Maison Départementale des Personnes Handicapées) :	03.86.72.89.72
ADIL 89 (Association Information Logement) :	03.86.72.16.16

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES : Résultats



Les étés se suivent mais ne se ressemblent pas toujours. En effet, cette année, pas de canicule, et bonjour la pluie ! Les jardins ont bien apprécié, mais il était temps que cela s'arrête, car la pourriture commençait à faire son apparition. Comme tous les ans, la commission des maisons fleuries a effectué deux passages, un à la mi-juillet et un dans la deuxième quinzaine d'août. Nos yeux ont pu s'émerveiller des efforts constants faits par nos lauréats, dans le choix des plantes, des couleurs et l'harmonie des assemblages.

Le jury adresse ses félicitations à :

1^{ère} : Mme Annie Fèvre
2^{ème} : M. Jean-Roland Gassien
3^{ème} : Mme Christiane Petit
Et ses vifs encouragements aux 4^{ème} ex-aequo : MM.

Jean Calmus et Jacky Lecoeur.

Nous remercions également tous les autres candidats pour leur investissement à embellir notre commune : Mmes et MM. Berrouet, Bounon, Caillon, Gabuet, Labelle, Lécolle, Mengual, Mocquery, Trollé, Le Petit Perrigny, sans oublier les « hors concours » : Mme Fauvernier, et MM. Goupy et Fromont.

Le jury du concours départemental de fleurissement a désigné parmi nos candidats :

- dans la catégorie « fermes et exploitations agricoles » : M. et Mme Fromont, 1^{er} prix
- dans la catégorie « maisons fleuries avec jardin » : Mme Fauvernier, 4^{ème} prix, et Mme Fèvre : félicitations du jury.

Comme chaque année, tous les candidats se verront remettre une récompense lors des vœux du Maire, le 8 janvier 2022.

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 2021

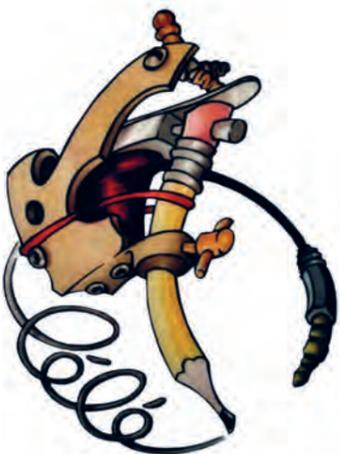
Ce 11 novembre 2021 s'est tenue la cérémonie de commémoration du 103^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918. Après regroupement place de la Mairie, les habitants de Perrigny se sont rendus, sous la conduite

de M. le Maire Emmanuel Chanut et de notre porte-drapeau M. Jean Calmus, au monument aux Morts. M. le Maire a énoncé les noms des soldats morts pour la France cette année, une gerbe a été déposée

puis une minute de silence a suivi. Cette cérémonie s'est clôturée par le verre de l'amitié servi salle des Mariages.



VIE DES ENTREPRISES LOCALES



SALON DE TATOUAGE

M. BARON Léandre, résident de PERRIGNY depuis 2017, nous informe de l'ouverture de son salon privé de tatouage au 2 allée du Colombier.

Ce salon se situe dans une partie de son habitation et il n'est accessible que sur rendez-vous.

A son compte depuis 6 ans, il pratiquait le tatouage dans un autre salon sur Auxerre.

Vous pouvez consulter ses pages professionnelles sur les réseaux sociaux Facebook : Lélé tattoo / Instagram : leletattoo89 (leandre).

Tél : 06.59.74.63.36

Mail : leletattoo89@gmail.com

INTIME & SENS



Une nouvelle boutique a ouvert ses portes dans la ZA de PERRIGNY au 3 bis rue de l'Auge à la place de RABASKA. Il s'agit de l'enseigne « Intime et Sens », un love shop ouvert fin 2020.

Rafaèle BORGES accueille sa clientèle avec bienveillance dans un lieu unique en son genre où l'on trouve des cosmétiques corporels, des accessoires d'intimité et de la lingerie.

Horaires d'ouverture : tous les jours sauf le mercredi et le dimanche, de 9h30 à 19h.

Contact : 03.86.33.03.24 / <https://intime-et-sens.fr>

SOURIS A LA VIE

2020, 2021, deux années difficiles pour toutes les associations de Perrigny. Souris à la Vie a, elle aussi, dû s'arrêter, s'isoler, se confiner dans ses activités, avant de reprendre doucement ce lien social si indispensable. En février 2021, nous nous étions mobilisés pour du matériel scolaire au profit d'enfants sénégalais : chaque participant a couru et marché individuellement le jour de son choix après inscription en ligne. Ce geste sportif en lança un autre, celui du 19 au 26 septembre pour la première édition des "Foulées de Souris à la Vie". Cette fois-ci, elle était destinée à Morgan, petit garçon handicapé de Serein ayant besoin d'un siège auto. La nombreuse famille de Morgan et les amis de Souris à la Vie se sont investis dans cette course en achetant leur dossard ou en faisant un don. Un simple siège auto pour handicapé coûte environ 3 500 €. Grâce à cette action, 1 025€ ont été récoltés (dont 100€ donnés le soir de la remise du chèque), un petit geste qui va aider cette famille pour cet achat onéreux. Merci à tous pour votre mobilisation ! Les participants présents le 26 octobre lors de la remise du chèque se sont vus remettre un petit pot de confiture



avec le logo de Morgan et de Souris à la Vie, comme souvenir de leurs efforts. Quel bonheur de se retrouver enfin, de parler, d'envisager un Téléthon, une marche, une soupe à l'oignon...

Je remercie personnellement tous les membres de Souris à la Vie présents ce soir-là, ceux qui n'ont pu se déplacer, ainsi que la famille de Morgan que nous retrouverons en 2022. L'Association Souris à la Vie vous souhaite une excellente fin d'année, la santé, l'énergie, du courage et l'amitié pour démarrer 2022 avec un grand sourire.

F.MIGEVAULT



Chers habitants de Perrigny

Tout d'abord nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année, en espérant que la santé soit au rendez-vous. Ensuite, tous les membres des Minipouss tiennent à vous remercier très chaleureusement pour votre accueil lors de notre passage pour notre vente annuelle de chocolats. Votre soutien est inestimable pour nous, et cette année encore, vous avez répondu présent. MERCI !

LES MINIPOUSS

Nous nous sommes retrouvés pour un moment de danse, jeux et friandises pour fêter Halloween avec les enfants dans la nouvelle maison des associations.

Le samedi 11 décembre, la Cicadelle nous a présenté son nouveau spectacle « Le premier Noël de Perle », et comme toujours la magie de Noël est au rendez-vous.

Un grand merci à la commune, qui met à disposition ses locaux tout neufs.

Tous les jeudis matin est programmée une séance de psychomotricité dans la salle multisports, derrière l'école maternelle, n'hésitez pas à passer nous voir !

L'association des Minipouss, grâce aux changements de ses statuts, peut dorénavant accueillir des parents avec leurs enfants, même si ces derniers ne sont pas en garde chez une assistante maternelle.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Mme Kautzmann Vanessa au 06.68.93.99.03.

Nous tenions aussi à vous informer que nous organisons un **LOTO**, le **samedi 5 février 2022** dans la salle polyvalente (ouverture des portes à 18H30 et début du loto à 19H30), venez nombreux, on vous attend !



Un voyage de 2 ou 3 jours et des sorties d'une journée sont prévus et seront déterminés le jour de l'Assemblée Générale.

Notre sortie à Orléans le 12 septembre fut une réussite, nous étions 52 participants pour visiter la cathédrale puis assister au repas-spectacle de music-hall « Rendez-vous » à Ingré. Deux de nos adhérents ont même joué sur scène, c'était inattendu et joyeux. Le repas était copieux et surtout très apprécié.

Pour tous renseignements s'adresser auprès de :

• Catherine Cretin 22 rue des vendanges 89000 Perrigny. Tél : 06.79.17.19.86

• Claudette Bounon 20 rue de la cour 89000 Perrigny. Tél : 06.07.89.48.56

Pour cette nouvelle année qui vient, nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2022.

PERRIGNY ANIMATION DÉTENTE (PAD)



Bien qu'une cinquième vague du Covid se profile dans un proche horizon, nous restons optimistes et commençons à travailler sur de nouvelles manifestations qui se dérouleront en 2022. Dans la prochaine édition du bulletin municipal, nous vous parlerons de voyages, de brocante (peut être avec un S !) et pourquoi pas d'autres activités.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la section gym du PAD a bien repris son activité début septembre, comme indiqué dans la lettre infos du mois d'août.

Les séances ont toujours lieu les lundis de 18h à 19h, avec Franck, notre sympathique animateur.

La capacité maximale d'accueil imposée par les conditions sanitaires en raison des dimensions de la salle multisports est atteinte, mais vous pouvez nous rendre visite et apprécier l'ambiance chaleureuse de nos séances plaisir du corps et de l'esprit.

Contact sur place ou au 06.78.15.60.62 (Cécile).

La toute jeune section du PAD, la Lindy Company, compte déjà une soixantaine d'adhérents.

Venez passer un bon moment pour découvrir le Lindy Hop (Ancêtre du rock)

- Lundi : 19h30 - 20h30 pour les débutants

- Lundi : 20h35 - 21h35 pour les intermédiaires

- Jeudi : 19h30 - 20h30 pour tous.



YOGA

Les cours se poursuivent...

Lieu : salle multisports

Horaires :

• lundi de 19h30 à 21h00

• mercredi de 10h00 à 11h30

(2 cours offerts pour toute nouvelle inscription)

Pour tout renseignement, veuillez contacter l'association par mail : yoga.perrigny@orange.fr



VIE ASSOCIATIVE



L'ADMR DE PERRIGNY et environs vous accompagne à domicile

Tout au long de l'année, les aides à domicile de l'ADMR de Perrigny et environs ont accompagné, à domicile, plus de 150 personnes dans les actes essentiels de la vie.

En effet, l'ADMR permet aux personnes qui le souhaitent de rester à domicile en toute sécurité, tout en préservant leur autonomie et en maintenant le lien social. Elle facilite également le quotidien des actifs en s'occupant notamment de l'entretien du linge ou du domicile.

L'ADMR est certifiée NF SERVICES A LA PERSONNE. **Toutes les prestations permettent une réduction ou un crédit d'impôts égal à 50 % des sommes restant à charge.**

L'ADMR est au service de tous, à tous les âges de la vie :

- Maintien à domicile des personnes fragilisées,
- Aide aux familles (naissance, grossesse,...),
- Aide aux personnes handicapées,
- Ménage, repassage,
- Préparation des repas, courses,
- Transports accompagnés,
- Garde d'enfants à domicile,
- Service de téléassistance 24h/24 et 7 jours/7.



Actuellement, l'ADMR DE PERRIGNY RECRUTE des AIDES à DOMICILE hommes ou femmes ayant le permis et un véhicule, et possédant des capacités relationnelles et professionnelles.

Les missions : ménage, repassage, accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne, préparation des repas, courses.

Si vous avez une expérience dans ce secteur ou vous souhaitez découvrir et vous former, envoyez-nous votre candidature sur : mdsperrigny@fed89.admr.org ou appelez le 03.86.46.61.80.

Enfin, l'ADMR de Perrigny remercie la municipalité et les habitants de PERRIGNY pour leur bienveillance envers notre association et souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Pour + d'informations : Maison des services ADMR
8 Chemin des Coulemines 89000 PERRIGNY
Tél : 03 86 46 61 80 - Mail : mdsperrigny@fed89.admr.org

UNION SPORTIVE DE PERRIGNY

L'Union Sportive de Perrigny vous propose trois activités tout au long de l'année, pour une seule cotisation.

- Tai chi chuan avec Fabien, le mardi de 18h10 à 19h40,
- Full dance avec Nathalie, le mardi de 19h45 à 20h45 et le jeudi de 18h10 à 19h10,
- Gym tonic avec Christine, le jeudi de 19h15 à 20h15

N'hésitez pas à venir essayer gratuitement !

Pour tout renseignement : 06.08.85.44.96 ou 06.16.89.25.96



ESPRIT SPORT 89 est une association sportive créée en 2010. Elle compte une vingtaine d'adhérents qui pratiquent régulièrement des activités de cyclisme sur route, de course à pied et de triathlon.

ESPRIT SPORT 89

Boucles de l'Yonne cyclistes, RAID de l'Armançon, Trail et Marathon de Chablis, Ironman de Nice sont, entre autres, les récentes épreuves auxquelles le club a participé à travers les performances de ses compétiteurs.

Le club compte à son actif plusieurs titres de champion départemental UFOLEP en cyclisme sur route, dont le dernier en date sur cette saison 2021.

Au-delà des performances sportives, c'est un esprit de convivialité et d'amitié qui règne au cœur de l'association depuis sa création.

PERRIGNY ET LES ANNÉES 60-70

L'Association Perrigny Années 60/70 tiendra son Assemblée Générale à la Maison des Associations de Perrigny le vendredi 14 janvier à partir de 17h. Nous vous invitons à nous rejoindre. Pour votre information, nous nous réunissons une fois par mois et pour ce dernier trimestre nous avons proposé :

- Octobre : visite d'un monastère orthodoxe féminin, puis un repas au restaurant, la visite du musée de la pomme et du cidre avec dégustation,
- Novembre : rallye photos pédestre d'environ 5 km dans le coeur de la ville d'Auxerre puis pot de l'amitié,
- Décembre : sortie en car au cabaret LA NOUBA.
- Janvier : soirée dansante le samedi 29 janvier à la salle polyvalente de Perrigny avec le groupe « Années 60 et + ». Prix : 12€. Elle est reconduite d'années en années, car elle a un vif succès.

Pour tout renseignement : Mme Nicole Travaillée 06 80 13 94 80



VIE SCOLAIRE

NOUVEAU JEU À L'ÉCOLE MATERNELLE

En cette reprise de novembre, les élèves de l'école maternelle ont eu la joie de découvrir la nouvelle structure, très colorée, qui a été installée lors des vacances de Toussaint en remplacement de l'ancienne qui était vieillissante.

Cette nouvelle installation multi-activités (filet, toboggan, mur d'escalade...) permet aux élèves de la maternelle d'exercer leur motricité avec plaisir pendant les récréations. Les élèves l'ont tous rapidement essayée et adoptée !

Cette structure, dotée d'un sol amortissant, a coûté 9 700€ HT et est subventionnée à hauteur de 30% par le Conseil Départemental.



REMISE DE CADEAUX AUX ÉLÈVES DE CM2

C'est dans la bonne humeur que les élèves de CM1/CM2, classe de Madame Boirel, se sont retrouvés dans la salle du conseil l'après-midi du 5 juillet dernier. Cette année encore, il a fallu respecter le protocole sanitaire avec la distanciation entre les élèves et le port du masque. Ils ont pu tout de même poser de nombreuses questions à M. le Maire et son adjointe sur le fonctionnement d'une commune et de la Municipalité. Ils ont été également invités à parler de leur école et à faire des suggestions. Cette année, c'est le restaurant scolaire qui était au cœur du débat.

La remise d'un cadeau aux élèves de CM2 et le partage d'un goûter ont clos ce moment d'échanges et de convivialité. Nous souhaitons une belle réussite à nos écoliers de CM2 et de bons souvenirs de leurs écoles, maternelle et élémentaire, de Perrigny.

L'HISTOIRE DE LA LIGNE DU TACOT ET DE LA GARE DE PERRIGNY (suite)



Dans ce récit consacré à la ligne du « tacot » et à la gare de Perrigny, sont intercalées, tout au long des grandes étapes de leur histoire, les décisions prises par le Conseil Municipal de Perrigny.

Sources bibliographiques :

- « Heurs et malheurs des tacots de l'Yonne », livre écrit par le Centre Auxerrois de l'Université pour tous de Bourgoigne

- Extraits des comptes rendus des conseils municipaux de Perrigny

III - L'AUSTÉRITÉ (1914-1918)

En ce climat de relative euphorie, un nuage d'une toute autre importance étendait et précisait son avancée menaçante : la guerre.

Au moment de la mobilisation générale, le 2 août 1914, la ligne Auxerre-Joigny venait d'être inaugurée.

Mandatement de la note Guibert : réception à la Gare

Délibération le 31 mars 1914.

M. le Maire soumet au Conseil Municipal une note de M. Guibert montant à 28,8 francs pour frais de réception à la gare lors de la mise en service de la ligne Auxerre-Joigny.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de prélever le montant de la note aux dépenses imprévues de l'exercice 1914 et autorise le Maire à la mandater aussitôt après approbation de M. le Préfet.

A la suite de la réquisition militaire de la voie Aillant-Fleury, seule la branche Joigny-Auxerre avait maintenu son niveau d'exploitation. Cependant, il restait en suspens l'aménagement des installations de transbordement en gare d'Auxerre Saint Gervais et la pose de la voie du port. Les lignes subsistèrent, mais durent sacrifier une partie de leur matériel roulant aux besoins de l'Armée. Ces restrictions, aggravées par le manque de personnel n'étaient pas faites pour faciliter l'exploitation qui dut se contenter d'un matériel surmené et insuffisamment entretenu.

Dépense résultant de la modification du nom de la gare de Perrigny

Délibération du 12 août 1917.

Le Maire communique au Conseil Municipal le dossier relatif à la modification du nom de la station de Perrigny avec l'indication « les Auxerre ».

Le Conseil, après avoir pris connaissance des lettres

- 1) de M. l'administrateur délégué des chemins de fer d'intérêt local de l'Yonne à M. l'Agent voyer en chef
- 2) de celle de M. le Directeur de l'exploitation

- 3) de la lettre de M. l'agent voyer en chef à M. le Préfet de l'Yonne.

Délibère que la Commune s'engage à rembourser la valeur des cachets qui doivent être changés pour compléter le nom de la gare qui devra porter désormais le nom exact de la Commune, c'est-à-dire Perrigny-les-Auxerre.

Le Conseil autorise le Maire à mandater la dépense qui résultera du changement des cachets sur les fonds libres de l'exercice 1917.

Horaires du chemin de fer Auxerre-Joigny

Délibération du 23 décembre 1920

Le Conseil Municipal délibère, Considérant que le nouvel horaire ne réponds pas aux besoins des cultivateurs des régions desservies par le chemin de fer Joigny-Auxerre, que la Compagnie n'a jamais tenu aucun compte des observations formulées par les maires des localités intéressées, qu'elle leur a toujours soumis pour la forme des soit disant projets d'horaires auxquels elle n'a rien modifié en dépit des observations présentées,

Que le train du matin ne s'arrêtant que 50 minutes à Auxerre, sans tenir compte du retard habituel à l'aller, ne permet pas aux voyageurs de revenir par le même train et les oblige à passer leur journée entière à Auxerre.

Que les deux trains du soir ne permettent même pas l'accès en ville.

Que d'ailleurs à l'heure d'arrivée tous les bureaux et maisons de commerce sont fermés.

Que le maintien de l'horaire actuel portera un grand préjudice aux cultivateurs et aux marchés d'Auxerre.

Demande que les vœux des municipalités soient écoutés pour fixer les heures des horaires, et plus particulièrement que le départ de 10 h 15 soit retardé jusqu'à midi et l'arrivée de 17 h 20 soit avancée jusqu'à 14 h, laissant ainsi disponibles 2 heures environ à Auxerre.

IV - UNE NOUVELLE JEUNESSE (LES ANNÉES 20)

La Société des Chemins de fer de l'Yonne devait faire face à de graves difficultés techniques, financières et de gestion.

Ceci a conduit à cesser son exploitation, et le département à racheter le réseau (le 1^{er} janvier 1922) et d'en réorganiser sa gestion.

Une concession (sous le régime de l'affermage) était signée avec la Compagnie des Chemins de fer départementaux (CFD).

Demande de raccordement de la ligne Auxerre-Joigny à Saint-Gervais.

Délibération du 26 février 1922

Considérant que le chemin de fer d'intérêt local Joigny-Auxerre ne rend pas aux populations desservies tous les services attendus par suite de son non raccordement avec la voie du PLM (Paris - Lyon - Marseille) à la gare d'Auxerre Saint Gervais.

Que ce raccordement devait suivre l'achèvement de la ligne,

Que les raisons qui l'ont fait retarder, état de guerre, n'existent plus

Que les dépenses seraient insignifiantes
Demande aux pouvoirs compétents de réaliser dans le plus bref délai le raccordement sus-visé.

Dès 1923, l'équipement et la reconstruction de la ligne Joigny-Auxerre étaient engagés.

Le raccordement Aillant-Fleury ne devait retrouver son activité qu'en 1923.

Mais la voie du port pour amener jusqu'au quai de l'Yonne ne fut jamais installée.

A leur apogée (en 1926), les voies ferrées d'intérêt local de l'Yonne ne compteront que 6 lignes, dont Joigny-Auxerre.

Le déclin s'amorça durant les années 30 : l'attention des autorités départementales était retenue par le déficit d'exploitation croissant des lignes d'intérêt local. Il faudrait leur redonner vigueur, mais on s'orienta plutôt vers des mesures drastiques pour tenter d'éponger l'inflation des frais généraux, tandis que s'accroissait la baisse du trafic.

Le développement des transports collectifs routiers était à l'origine de cette anémie.

" Autre chose : le "Tacot" a souvent mis le feu dans les bois de Charbuy et à d'autres endroits entre Joigny et Auxerre ; par contre, nous n'avons jamais mis le feu entre Joigny et Toucy. C'est d'autant plus curieux que la ligne était plus difficile, qu'il y avait beaucoup plus de côtes et donc plus de risques d'incendie. Sans doute, la région est-elle plus humide et se prêtait-elle moins au feu".

Délibération du 29 novembre 1929

Ligne d'Auxerre à Joigny

Demande de rétablissement d'un train supprimé

Le Conseil,

Considérant que la suppression du 2^{ème} train sur la ligne d'Auxerre à Joigny et son remplacement par un service d'autobus a de ce fait des conséquences, qu'en particulier :

- les voyageurs partant d'Auxerre ne trouvent pas toujours place dans l'autobus
- que cet autobus ne transporte pas les bagages

- que son passage va défoncer le chemin de Grande Communication déjà peu solide et d'un entretien difficile, qu'il en résulte une augmentation des dépenses d'entretien et par suite de la quote-part de la commune dans ces dépenses.

- qu'enfin il paraît injuste de réduire à la fois les avantages d'une ligne de chemin de fer pour la construction de laquelle la commune s'est imposée d'importants sacrifices, et d'augmenter ses charges pour l'entretien des chemins.

Demande que le train supprimé soit rétabli.

Délibération d'août 1930

Ligne de Joigny-Auxerre : demande de maintien des horaires.

Le Conseil,

Considérant que le Conseil Municipal de Joigny a émis le vœu que le train de la ligne Joigny-Auxerre quitte Joigny à 16 heures au lieu de 15 heures,

Que si ce vœu recevait satisfaction, les

habitants de Perrigny qui prendraient le train de 16 heures ne disposeraient plus pour leurs courses à Auxerre, avant le retour du dit train qui est le dernier de la journée que d'une demi-heure, ce qui serait insuffisant.

Demande que les horaires actuels soient maintenus.

Seules exceptions à la baisse du trafic : Perrigny et St Georges sur Baulche, commençant dès la fin des années 30 à subir l'attraction urbaine d'Auxerre, dont ces localités sont aujourd'hui devenues presque des faubourgs.

La volonté de ne pas s'engager dans une politique audacieuse de modernisation avec des investissements lourds (achat d'un parc d'automotrices) ne laissait peu de chance de sauver les lignes d'intérêt local. Dès lors, les « Tacots » de l'Yonne étaient engagés irrésistiblement sur la pente fatale du déclin.

V - LE DÉCLIN (LES ANNÉES 30)

En 1932, le déficit des exploitations ferroviaires est de plus en plus important, et le Conseil Général réclame le transfert de celles-ci sur la route, se vouant désormais au développement des services automobiles.

Des essais de substitution partielle d'autobus aux trains sur la ligne Joigny-Toucy sont décidés. La location temporaire d'un autorail sur la ligne Joigny-Auxerre est décidée en 1937. Mais les essais sont trop partiels et trop limités dans le temps pour en tirer des conclusions fondées.

Lorsqu'en janvier 1933, le Conseil Général, désirant mettre fin au déficit, demande à l'Administration d'étudier la suppression complète des chemins de fer départementaux et leur remplacement par des services d'autobus et de transports sur route », le glas est sonné...

VI - LA CONDAMNATION AVEC SURSIS (10/05/1938)

Chemin de fer local

Séance du 5 mars 1938.

Le Conseil,

Après avoir entendu lecture de la circulaire de M. le Préfet en date du 12 février 1938, relative au déficit des chemins de fer et à la fermeture totale ou partielle des voies d'intérêt local, envisagée par le Conseil Général

- 1) Confirme sa délibération du 3 février dernier concluant au maintien du trafic voyageurs avec recherche d'une exploitation plus économique de la ligne d'intérêt local ;

- 2) Rappelle que pour l'établissement de cette ligne, la Commune de Perrigny a voté un contingent de 9000 francs, couvert par un emprunt, la commune étant dénuée de ressources (délibérations du 23 août et 3 décembre 1910).

- 3) Que la situation financière de la Commune ne lui permet pas de participer au déficit d'exploitation des réseaux.



Projet de suppression, par le Conseil Général, du trafic voyageurs sur les lignes d'intérêt local

Séance du 3 février 1938

Le Conseil Municipal,

Vu l'ordre du jour, paru dans la presse, de la prochaine session extraordinaire du Conseil Général de l'Yonne, approuve la politique d'économie que veut suivre l'Assemblée Départementale.

S'émeut toutefois de la suppression envisagée du trafic voyageurs sur les lignes d'intérêt local.

Dit qu'une suppression totale serait préjudiciable à la population, tant aux travailleurs utilisant la ligne tous les jours qu'aux populations des campagnes se rendant à la ville les jours de marché ; que le remplacement des trains par des services d'autobus ne ferait que changer le déficit de face, l'entretien routier se trouvant grevé de charges nouvelles, Préconise au contraire la recherche d'une exploitation plus économique de la ligne qui dessert la commune, et l'emploi judicieux d'automotrices.

Et demande instamment au Conseil Général de maintenir un mode de locomotion qui donne actuellement toute satisfaction à la population.

Voies ferrées d'intérêt local : participation au déficit d'exploitation
Séance du 25 mars 1938

Vu la lettre du Monsieur le Préfet en date du 11 mars courant relative à la participation de la Commune dans le déficit d'exploitation des voies ferrées d'intérêt local,

Considérant que la part qui incomberait à la Commune de Perrigny dans le déficit de 1938 serait évaluée à 2150 francs.

Délibère :

Vu la situation financière de la Commune Vu les dépenses engagées ou prévues pour travaux urgents aux bâtiments communaux et à la distribution d'eau potable,

Regrette de ne pouvoir fournir aucune subvention cette année,

Se réserve toutefois de reprendre la question dès l'année prochaine, si les disponibilités budgétaires le permettent.

La séance du Conseil Général du 10 mai 1938 présente une comparaison poussée entre les 3 modes d'exploitation possibles (trains vapeur, automotrices et autobus), ainsi que la charge nette supportée par le département pour chacun de ces modèles.

L'option « Autobus » semble, a priori, la moins coûteuse. Cependant, il ressort difficile de placer sur un pied d'égalité « transporteur fer » et « transporteur route » si l'on se base sur l'estimation et la prise en charge de l'entretien des routes et celle des voies ferrées, immeubles et ouvrages d'art.

Certaines communes intéressées au maintien des voies ferrées d'intérêt local ont informé le Conseil Général qu'elles étaient prêtes éventuellement à supporter une part du déficit.

Après un très long débat, le vote statuant sur le remplacement par un service d'autobus (et donc la condamnation de « nos tacots ») fut :

Nombre de votants : 34. Pour l'adoption des conclusions : 17. Contre : 17.

Dans un tel cas, le vote du Président devenant prépondérant, l'arrêt du chemin de fer est voté.

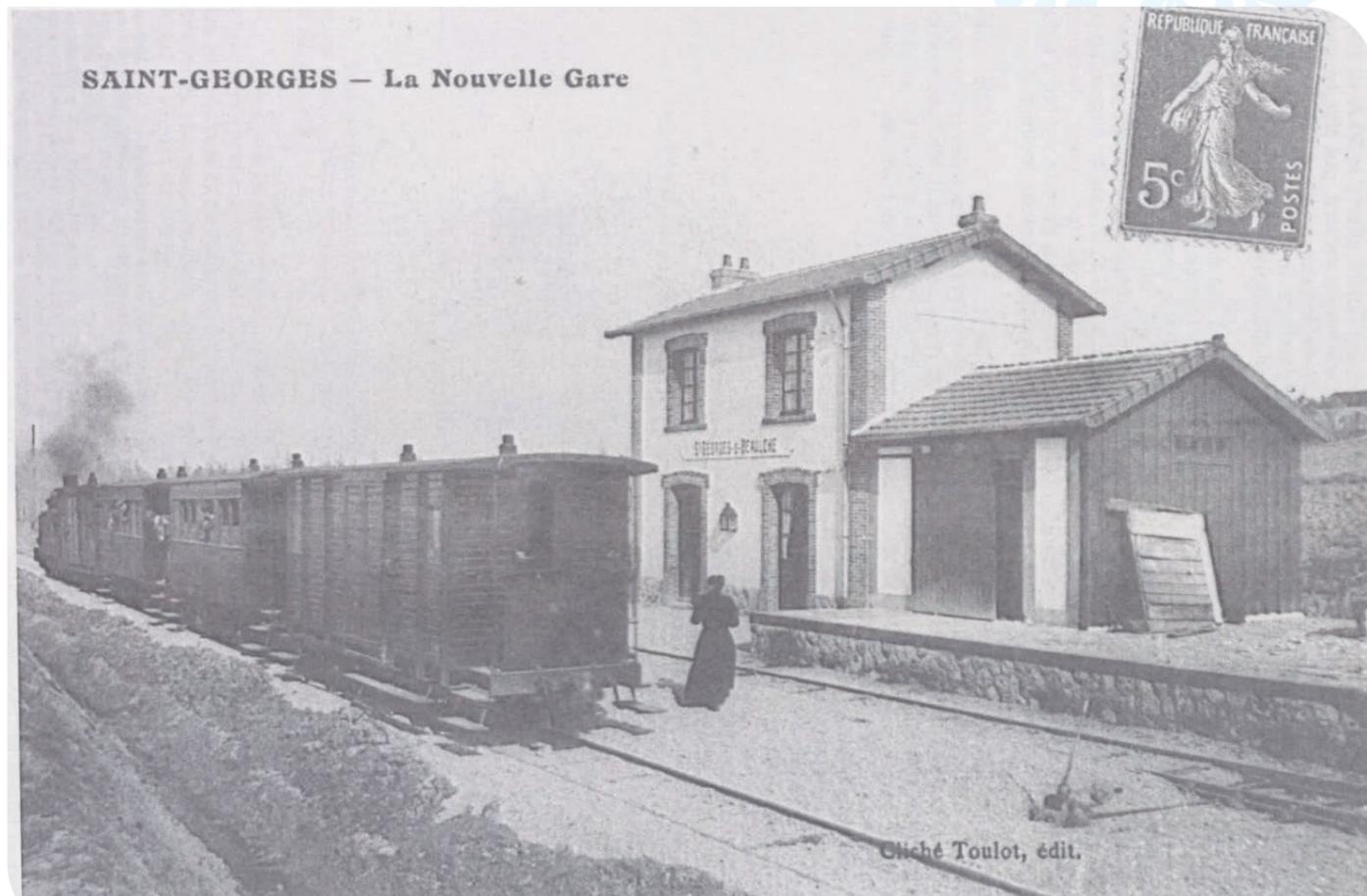
Au regard de cette quasi-égalité de vote, il a été décidé une période provisoire de 3 ans durant laquelle les voies ferrées seraient conservées et entretenues. Ceci permettait ainsi de donner à tous apaisements, et de s'assurer que l'essai entrepris serait un essai réussi.

Ce déclin se serait sûrement précipité sans le sursis et le regain d'activité de nos « tacots » dues aux sévères restrictions de circulation automobile (énergie) imposées par l'occupation allemande de 1940 à 1944.

VII - SURSAUT ET MORT LENTE DÉFINITIVE DU TACOT (1940 - 1951)

A) La drôle de guerre (1939-mai 1940)

Avant même le décret du 25 avril 1939 régularisant les procédures de



déclassement de voies ferrées, la substitution d'autobus aux trains fut effective en janvier 1939.

B) Le sursaut (juillet 1940 - décembre 1946)

Dès l'automne 1939, avant que des restrictions de circulation automobile existent, le Conseil Général était saisi de requêtes d'établissements industriels ou agricoles sollicitant la possibilité d'utiliser sections de voie et matériels des lignes déclassées, heureusement conservées. Ces requêtes visaient essentiellement le transport des betteraves sucrières et des produits agricoles en général, que sinon faute de carburant, mais faute de camions (réquisitionnés) ou de camionneurs (mobilisés), on ne parvenait à acheminer. Un groupement agricole remis en service les lignes Joigny-Auxerre et Joigny-Toucy, après un accord amiable passé avec le Conseil Départemental.

Après remise en état des voies permettant d'assurer sans risques, la circulation des trains de voyageurs, une circulation de 4 trains par semaine était proposée aux voyageurs (en janvier 1943). Evidemment, on ne pouvait en attendre de meilleures performances que celles du « tacot des années 30 ». Trois ans d'inactivité n'étaient bénéfiques ni pour les installations, ni pour le matériel roulant. Nombreux furent les déraillements, heureusement sans conséquences graves. Le plus sérieux fut celui du 2 juillet 1944 à Perrigny, qui fit 4 blessés légers. Six autres (dont deux encore à Perrigny) furent enregistrés durant les années 1943 et 1944.

" Le seul déraillement que j'ai eu, je l'ai eu à Perrigny. Les gosses avaient joué avec les aiguilles tant et si bien qu'elles ne fermaient pas. C'était un vendredi, le train de retour de Joigny. Il n'y a pas eu d'accident de personne".

Les forces d'occupation allemandes ne manquèrent pas d'utiliser les services de ces voies ferrées secondaires.

Subvention à la société des Chemins de Fer Auxerre-Joigny-Toucy
Séance du 28 mars 1943

Le Conseil,

Entend lecture d'une lettre de M. Massot, administrateur délégué relative à l'exploitation des lignes de chemin de fer Auxerre-Joigny-Toucy, Enregistre avec satisfaction le succès de l'entreprise répondant au désir unanime des populations desservies, Approuve l'appel fait auprès des municipalités pour couvrir les frais de remise en état des lignes,

Décide de participer aux frais engagés pour cette entreprise d'utilité publique, Et vote à cet effet une subvention de 1350 francs, à prélever sur les fonds libres.

Seul moyen de déplacement local, le Tacot rendit les plus grands services à la population et, d'autre part, sa remise en activité lui permit d'échapper au démontage sur réquisition de l'armée d'occupation.

Des chiffres record, tant en trafic « voyageurs » que « marchandises » furent enregistrés. Après un bénéfice d'exploitation encourageant en 1943, dès l'année suivante, un déficit se creusa qui allait devenir catastrophique. Le malheureux « tacot » était à bout de souffle.

C) Mort lente et définitive des « Tacots ».

" C'était un 1^{er} Mai (ou un dimanche très proche du 1^{er} Mai) ; ce devait être en 1945 ou 1946 (1). Nous avions fait un train spécial : c'était le train du muguet. Il faisait très beau. Le train spécial était parti de Joigny pour conduire les voyageurs cueillir du muguet dans les bois de Charbuy, puis nous allions ensuite à Auxerre pour tourner le convoi et reprendre les voyageurs pour les ramener à leur point de départ. En montant la côte de Charbuy, à l'aller, il y avait un peu trop d'eau dans la chaudière et elle a été entraînée dans la cheminée. Les gens qui se trouvaient sur les plates-formes ont été constellés de gouttes d'eau noire et grasse. Ce n'était pas beau à voir ! Il y eut de nombreuses réclamations d'autant que les voyageurs avaient payé assez cher pour ce train spécial. "

Avant la fin de la guerre, l'Automobile reprit une place prépondérante dans les transports, précipitant la suppression totale en 1946 des lignes Joigny-Toucy et Joigny-Auxerre. Le matériel garé et remis en service sans

l'entretien nécessaire était à bout de course.

Nos « tacots » avaient vécu.

Le retour à des conditions de vie économique normales, à la liberté de l'industrie sonnèrent définitivement le glas du « tacot ».

Fin 1945, le Conseil Général épongea par des subventions exceptionnelles les déficits des dernières années et mit fin à l'exploitation de ce qui devenait un gouffre. Dès 1947, les rails étaient enlevés, le matériel vendu ou dépecé.

« Les Chemins de Fer de l'Yonne rendirent de précieux services. Au temps de l'intérêt local, l'exploitation était impeccable, mais lorsque les Chemins de Fer Départementaux (C.F.D.) prirent le réseau, quelques lacunes vinrent troubler la vie paisible de ces petites lignes - il arrivait parfois qu'un train exceptionnel partait et quelque temps après se trouvait en face d'un drapeau rouge. La voie était coupée. La locomotive piquait du nez. Une autre fois, le plein d'eau fait à Aillant, le train filait. Soudain, 4 km plus loin, plus d'eau. Les voyageurs firent la chaîne pour prendre de l'eau dans un puits voisin. Ce jour-là, le train mit onze heures pour couvrir 36 km. Puis ce fut un train de cailloux qui pour une fois prit le "mors aux dents" et, dans une courbe, la locomotive alla conter fleurette aux marguerites. En effet, les freins n'agissaient plus, faute de pièces de rechange à cette époque (1947) et, devant tant d'autres avatars, les exploitants décidèrent la fermeture de la ligne. Jamais plus les provinciaux n'entendront le sifflet de la Pinguely saluant les P.N. et beaucoup de "vieux" rêvent encore au bon Autorail BILLARD des C.F.D. »

Suite et fin dans le prochain bulletin : L'histoire de la gare de Perrigny des années 50 à nos jours.



PORTRAIT • NGOC LE DOAN THI

Il était une fois... l'histoire de Ngoc Le.

Ngoc Le est née le 8 octobre 1956 au Vietnam. De parents vietnamiens, elle est la troisième d'une famille de onze enfants (4 garçons et 7 filles). Son grand-père maternel était français et sa grand-mère maternelle vietnamienne.

Les conditions de vie durant sa jeunesse ont été difficiles et celle-ci fut marquée par plusieurs événements tragiques.

Elle décida alors de partir en France seule dans un premier temps. Elle confia ses 2 enfants à ses parents. Son souhait était de trouver un travail en France et de gagner suffisamment d'argent pour pouvoir accueillir ses enfants.

En 1992, la fille d'une Vietnamienne, Thérèse Gangand, vivant en France, lui proposa un contrat de travail afin de prendre un poste de cuisinière dans le restaurant « Chouchou » de Saint Hilaire le Grand (près de Châlons en Champagne). Elle y travaillera durant 11 ans.

Malheureusement, elle ne parvint pas à faire venir ses enfants en France durant toute cette période, ne pouvant financer leur voyage et les accueillir dans de bonnes conditions.

En 2003, elle s'installe à Monéteau pour travailler au Petit Pien.

En 2004, elle prend une location à Perrigny et travaille 2 ans comme cuisinière au Petit Perrigny.

Elle rencontre Luc Philippon, domicilié à Perrigny, qui devient son compagnon.

En 2007, elle est recrutée par la mairie de Perrigny pour l'entretien des écoles.

C'est en 2008 qu'elle prend le poste de cuisinière à l'école de Perrigny, poste qu'elle occupe encore aujourd'hui.

Elle retourne plusieurs fois au Vietnam ensuite pour retrouver sa famille. Les conditions de voyage sont particulièrement fatigantes, le village de ses parents étant (après 12 heures de vol sans escale) à 8 heures de car dans la campagne, avec des températures très élevées.

Ses deux enfants sont maintenant mariés. Ngoc Le regrette profondément de ne pouvoir profiter de ses 4 petits-enfants que par Internet.

Son souhait le plus cher est de pouvoir faire un voyage rapidement au Vietnam pour voir ses 4 petits-enfants et son papa âgé de 92 ans.

Malheureusement, il n'est pas envisageable de programmer ce voyage actuellement, les frontières de la région où habite sa famille étant fermées en raison du COVID.

Après une vie de travail, Ngoc Le va enfin pouvoir profiter d'une retraite bien méritée à partir du 17 décembre 2021.

Elle nous confie avoir pris énormément de plaisir à travailler au milieu des enfants et appréhende un peu de ne plus les voir quotidiennement. Elle reconnaît que certains étaient un peu plus difficiles que les autres, mais qu'ils étaient tous sa joie de vivre.

Durant sa vie, Ngoc Le a eu la chance de rencontrer de nombreuses personnes auxquelles elle restera profondément reconnaissante. Parmi celles-ci, elle souhaite remercier particulièrement Thérèse Gangand et Denis Cumont qui lui ont permis de trouver un travail.

Le Conseil Municipal et les employés communaux souhaitent à Ngoc Le une heureuse retraite.



Paroles d'enfants de l'école et des anciens, à l'annonce du départ en retraite de Ngoc Le :

« Tout le monde l'aimait. On dirait que c'était notre maman »,

« Au revoir Ngoc Le. J'espère que tu reviendras nous voir »

« Ngoc Le, tu es très gentille. Tu vas me manquer »
« Ils sont trop bons tes plats. Continue comme ça. Bonne chance. Tu es super gentille »

« On a passé des bonnes années. Bonne retraite »

« J'ai passé de superbes moments avec toi. Merci pour tout. Je suis triste que tu partes »

« Ngoc Le, je te souhaite la plus belle des retraites. Je t'aime beaucoup »

VIE DU CONSEIL

Les comptes-rendus complets des séances du conseil municipal sont téléchargeables sur le site de la commune : www.perrigny.fr (rubrique « vie du conseil »)

EXTRAITS DU 11 OCTOBRE 2021

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 05 octobre 2021, s'est réuni en séance ordinaire le lundi 11 octobre 2021 à 20 h 00, salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Étaient présents : M.CHANUT Emmanuel, Mme PREAU Sylvie, M. VIGNOL Stéphane, Mme MOUTURAT Marie-Hélène, Mme ADAM Brigitte, Mme GIABBANI Valérie, M.BON-BÉTEND Yves, M. CHAPILLON Eric, Mme BARON Marie-Christine, M. MADELÉNAT Pascal, M. EDERLE Philippe, M.RAGOBERT Fabrice, Mme AJALBERT Véronique, M. LÉCOLLE Richard.

Absent excusé : Mme LUTGEN Maryline.

Secrétaire de séance : V. GIABBANI

ORDRE DU JOUR

Avenant au contrat assurance statutaire SOFAXIS.
Convention de prise en charge des honoraires et frais médicaux par le CDG 89 puis remboursement par la Commune.

Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois : Simplification et ajustement complémentaire de l'attribution de compensation.

Ouverture des commerces de détail le dimanche.

Affaires diverses

Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation, à l'unanimité.

CM-2021/47 – AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE DES AGENTS CNRACL CNP SOFAXIS

Le Maire rappelle que la commune a, par la délibération du 07 octobre 2019, adhéré au contrat d'assurance statutaire CNP SOFAXIS du 01/01/2020 au 31/12/2023 garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Le Maire expose qu'au vu de l'extrême déséquilibre financier

du contrat et du risque de résiliation unilatérale envisagée par l'assureur au 31 décembre 2021 en l'absence de révisions des clauses tarifaires et de prise en charge

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

• DÉCIDE

Article 1^{er} : d'accepter les nouvelles conditions du contrat groupe d'assurance statutaire des agents CNRACL : Risques garantis : Décès, AT/MP, CLM/CLD, CMO, Maternité

- une augmentation des taux avec un maintien de prise en charge des IJ à 100% :

→ franchise à 15 jours en CMO : 6.93%

Article 2 : Reversement des frais de gestion du CDG

Conditions : **cotisation forfaitaire annuelle de 2.5% de la prime d'assurance de la collectivité par régime (IRANTEC ou CNRACL) d'agents assurés.**

Article 3 : la commune autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

CM-2021/48 – RÈGLEMENT DE FRAIS MÉDICAUX PAR L'INTERMÉDIAIRE DU CDG 89 - CONVENTION

Le Centre de Gestion de l'Yonne (CDG 89) gère les instances médicales (Comité Médical Départemental et Comité de Réforme). Dans ce cadre, une expertise médicale, et par conséquent, un compte-rendu d'expert, est la plupart du temps nécessaire avant d'inscrire le dossier d'un agent à l'ordre du jour.

Cependant, plusieurs médecins refusent désormais de pratiquer les expertises du fait que les délais de paiement par les communes sont trop longs. Afin d'éviter les conséquences néfastes de ces défections pour le bon fonctionnement des instances médicales, le CDG 89 propose aux collectivités

adhérentes une convention lui permettant de faire l'avance des honoraires aux praticiens. La collectivité remboursera le CDG 89 à réception de l'état récapitulatif et du titre de recette correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

• **APPROUVE** la convention relative à la prise en charge des honoraires et frais médicaux par le CDG 89 dans le cadre du secrétariat des instances médicales et aux modalités de leur remboursement par les collectivités et établissements concernés,

• **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

CM-2021/49 – COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'AUXERROIS : SIMPLIFICATION ET AJUSTEMENT COMPLÉMENTAIRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Afin de simplifier la lecture de l'attribution de compensation et de limiter les ajustements en cours d'année, il est proposé de sortir certaines composantes de l'AC.

Cela concerne la refacturation des services communs « autorisation du droit des sols » et la « protection des données personnelles ».

La facturation de ces services communs se fera par l'émission d'un titre de recettes en année N+1 selon les modalités de calcul définies dans la convention et l'exécution des dépenses de l'année passée.

Enfin, il est présenté la suppression du prélèvement de l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement. Lors de la construction du budget primitif 2021, la Communauté a fait le choix de porter en direct la dépense sans compensation. Il convient donc d'arrêter la déduction de cette adhésion sur l'attribution de compensation des communes concernées.

Une note explicative présentée à titre d'information à la CLECT du 27 avril dernier est jointe en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

• **APPROUVE** les montants des attributions de compensation ajustés 2021 tels que présentés en annexe.

CM-2021/50- OUVERTURE DES COMMERCES DE DÉTAIL LE DIMANCHE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que dans le cadre de l'ouverture des commerces le dimanche, la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 (dite loi Macron) a modifié la réglementation relative à la dérogation accordée par le maire au repos dominical prévue par le Code du Travail.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le nombre de ces dimanches est porté à 12 au maximum par an (art. L.3132-26 du code du travail), contre 5 auparavant.

Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Les décisions autorisant à déroger à la règle du repos dominical, ne peuvent l'être qu'à l'égard d'une catégorie d'établissement exerçant la même activité commerciale, sans pouvoir être limitées à un seul établissement.

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante (art. L.3132-26). Pour une application en 2022, la liste devra donc être arrêtée avant le 31 décembre 2021.

L'arrêt du maire est pris après avis des organisations d'employeurs et de salariés intéressés (art. R.3132-21).

Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5 par an, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

• **EMET** un avis favorable à une ouverture dominicale des commerces supérieure à 5 jours sur l'année 2022,

• **PROPOSE** de se concerter avec la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, dans un objectif d'harmonisation, pour définir les dates d'ouverture octroyées ;

• **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir les actes administratifs en conséquence avant le 31 décembre 2021.

DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour assurer diverses tâches de gestion courante :

N° 2021/03 du 08/06/2021: Attribution marché parking cimetière entreprise ETPB – 33 209,05 €

N° 2021/04 du 20/07/2021: Convention de remboursement avec la CA des dépenses gestion eaux pluviales 2020 .

N° 2021/05 du 30/07/2021: Avenant au contrat de fourniture de repas cuisinés au restaurant scolaire.

N° 2021/06 du 11/08/2021: Attribution marché maintenance installation chauffage BC Entreprise – 6 623,20 €HT/an.

N° 2021/07 du 28/08/2021: Attribution aménagement d'un abri devant l'école à l'entreprise COLAS – 19 200,00 € HT.

N° 2021/08 du 03/09/2021: Avenant au contrat de fourniture de repas cuisinés au restaurant scolaire.

AFFAIRES DIVERSES

- **Aménagement zone sportive et terrain de football** : Le terrain de La Barcelle est détérioré et l'association de football à 11 s'est dissoute. Une réflexion va être menée pour aménager au mieux les lieux. L'acquisition de blocs en béton est envisagée, de même pour réorganiser l'espace de la zone sportive.

- **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)** : Il est rappelé que seules les constructions dont les propriétaires bénéficiaient d'un prêt à taux zéro étaient exonérées de TFPB pendant les 2 années suivant leur achèvement, pour la part communale. Par contre l'exonération s'appliquait d'office sur la part départementale. Celle-ci ayant été intégrée dans la part communale suite à la réforme de la taxe d'habitation, des modifications ont été apportées au dispositif. Faute de délibération prise avant le 1er octobre, les constructions achevées en 2021 et 2022 bénéficieront d'une exonération totale de la TFPB de 2 ans. Pour les années suivantes, il

conviendra de délibérer pour savoir si cette exonération est maintenue ou partiellement supprimée.

QUESTIONS DIVERSES

S. PREAU : Indique que le repas des aînés aura lieu ce dimanche 17 octobre, 120 personnes y sont attendues. La présentation du pass sanitaire sera obligatoire. Le magicien, Sébastien LADRUZE, sera chargé de l'animation.

L'assemblée générale des Minipouss a eu lieu avec un changement de bureau, Madame Vanessa KAUTZMANN restant la présidente. L'association organisera son traditionnel spectacle de Noël programmé au 11 décembre prochain.

Lors de la dernière réunion de conseil communautaire, un débat houleux s'est engagé concernant le retrait de la CA (Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois) qui se désolidarise de l'association pour la qualité de l'eau potable de la Plaine du Saulce. Celle-ci regroupe des collectivités et acteurs privés, en partenariat avec des agriculteurs et artisans, et a pour mission de sensibiliser, conseiller et accompagner les projets pour une meilleure qualité de l'eau. La CA souhaite dorénavant reprendre la gestion de cette compétence et ne financera donc plus l'association. Cependant la commission au sein de la CA qui prendrait le relais serait constituée du groupe d'élus qui fait actuellement partie de l'association. Le prix des composteurs est en baisse. Les petits modèles passent de 28,5 € à 15 € et les grands de 40 € à 25 €.

Un nouveau groupement d'achat d'énergies est organisé par la CA. Les personnes intéressées sont invitées à aller voir sur son site internet.

M-H. MOUTURAT : Rend compte de l'assemblée générale de l'APEEP. Le bureau reste inchangé. Au niveau du bilan, il y a un déficit de 2 600 € dû au financement des 3 jours de sortie dans l'Avallonnais dont a bénéficié la classe de CM et à l'acquisition d'un vidéoprojecteur pour la classe de M.WOLMER. Il n'y a pas eu de recettes du fait de la situation sanitaire, toutefois l'association a quelques réserves

d'avance. La traditionnelle kermesse devrait avoir lieu en fin d'année scolaire, un vendredi après-midi.

Une classe découverte aura lieu en Vendée pour les élèves de Madame BOIREL, la semaine 13 au 17 juin 2022. Un total de 27 enfants est concerné avec un coût global estimé à 9 100 €. Le dépôt de pain a rouvert ses portes depuis la rentrée. La municipalité et l'ensemble du conseil municipal lui souhaitent une grande longévité. Toutefois le repreneur constate pour le moment une faible fréquentation de l'établissement les mardis et mercredis.

E. CHAPILLON : Informe que la réflexion relative à l'achat d'un logiciel cimetière est en cours. La dernière démonstration par un prestataire est prévue ce mardi 12 octobre. Il s'agira ensuite de retenir la meilleure proposition en termes de qualité/prix.

Quelques familles rencontrent des difficultés de paiement de factures concernant les services périscolaires. Celles-ci ont été contactées pour trouver en commun des solutions.

Suite au transfert de la compétence ZAE (Zones d'Activité Économique), des factures d'éclairage public de la zone d'activités continuent d'arriver en mairie malgré les signalements effectués auprès du fournisseur. La Communauté d'Agglomération a été contactée pour remédier au problème.

L'organisation d'un marché dans le centre bourg, le vendredi, pourrait intéresser la population. Une commission composée de membres du conseil municipal devrait prochainement être créée pour permettre à ce projet de voir le jour.

F. RAGOBERT : Indique qu'à l'occasion de la dernière réunion des correspondants défense, un fascicule explicatif sur la défense et les forces armées lui a été remis. Celui-ci lui semble intéressant et ludique pour les élèves, il propose donc de le mettre à la disposition de l'école élémentaire.

P. EDERLE : Déplore à nouveau le comportement de certains automobilistes, notamment dans la grande rue. Les excès de

vitesse et le manque de civisme sur la route sont devenus monnaie courante et se sont accentués ces derniers temps.

P. MADELÉNAT : Demande si un aménagement est prévu pour permettre aux bus et autres véhicules imposants de faire demi-tour de façon plus aisée au niveau du centre bourg. Monsieur le Maire répond qu'un espace va effectivement être aménagé en face des ateliers municipaux. Une haie située au bout de la Grande rue, trop haute, nécessite d'être taillée.

R. LÉCOLLE : Fait part de la signature d'un contrat avec l'entreprise SOLEUS pour une durée de 3 ans. Celle-ci aura la charge de la vérification de la conformité des différentes structures de jeux présentes sur la Commune.

Le jeu de la maternelle sera installé au cours de la première semaine des vacances de la Toussaint.

Le prochain bulletin municipal est prévu pour la mi-décembre. Les membres de la commission communication vont donc être prochainement sollicités.

S. VIGNOL : Souligne que des bancs ont été installés pour agrémenter le nouveau centre bourg.

Une subvention au titre de la DETR, à hauteur de 54,90 % du coût des travaux, a été attribuée à la Commune pour la création du parking au cimetière. C'est donc une somme s'élevant à 22 113,00 € qui est prise en charge par le Conseil Départemental, à qui de vifs remerciements sont adressés pour cette attribution dépassant le montant espéré.

E. CHANUT : Rapporte que le PAD prévoit d'organiser un vide grenier en 2022 ainsi qu'un voyage. Le bureau a connu quelques changements et il n'y a plus de poste de vice-président.

Cette année, le Comité des fêtes n'organise pas de réveillon de la Saint Sylvestre du fait de la situation sanitaire encore incertaine.

Plusieurs administrés ont fait part de leur satisfaction concernant les travaux du centre bourg qu'ils considèrent beaucoup plus attrayant.

VIE DE LA COMMUNE

ETAT CIVIL

BIENVENUE À :

PHILIPPE Leelou, née le 09/09/2021

LEROUX Maïana, née le 08/10/2021

ANDRE THEODORE Isaac né le 08/10/2021

ILS SE SONT UNIS :

MODERE Florian et CHARPENTIER

Maureen, le 18/09/2021

ILS NOUS ONT QUITTÉS :

DUPONT Ginette le 05/09/2021

BUFFAUT Simone - née GUILLERAT - le 18/09/2021

GODICHE Angèle le 26/09/2021

BOUC Sylvette - née TROLLÉ - le 22/10/2021

COMIN Yvonne - née GONTARD - le 15/11/2021

AGENDA DES MANIFESTATIONS

JANVIER :

Le 8 : Voeux du Maire à la salle polyvalente

Le 14 : Assemblée générale de "Perrigny et les années 60-70"

Le 22 : Assemblée générale du club Vivre Ensemble

Le 29 : Soirée dansante à la salle polyvalente (*Perrigny et les années 60-70*)

FÉVRIER :

Le 5 : Loto à la salle polyvalente (*Les Minipouss*)

MARS :

Le 13 : Théâtre à la salle polyvalente (*Vivre Ensemble*)

Le 20 : Repas de printemps du club Vivre Ensemble à la salle polyvalente

AVRIL :

Le 2 : Concert de Christelle Loury à la salle polyvalente (*Comité des fêtes*)

MAI :

Le 1^{er} : Randonnée du 1^{er} Mai

Le 8 : Cérémonie du 8 Mai

INFOS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT :

les lundis, mercredis et vendredis de 14h00 à 18h00.

Tél : 03.86.46.64.17

mail : mairiedeperrigny@wanadoo.fr

Site internet : www.perrigny.fr

DÉCHÈTERIES

Déchets acceptés : bois trié, bouteilles de gaz, cartons, cartouches d'encre, déblais/gravats, déchets verts, écrans, encombrants, extincteurs, gros électroménager, huiles de friture, huiles de vidange, lampes, métaux, palettes, petits appareils ménagers, piles et accumulateurs, pneumatiques, radiographies.

Déchets refusés : amiante, médicaments, ordures ménagères, déchets explosifs ou radioactifs, cadavres d'animaux.

Pour toute information  **N° Vert 0 800 89 2000**

BALAYAGE DES RUES

La balayeuse de la Communauté de l'Auxerrois passe chaque mois les 2^{èmes} mardi (Perrigny Bourg) et mercredi (Les Bréandes).

Vous êtes donc priés de ne pas stationner vos véhicules sur la chaussée.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DU TRI SÉLECTIF

Les ordures ménagères sont collectées **tous les mercredis matins** et le tri sélectif **le mardi matin une semaine sur 2** (dans les 2 cas, les conteneurs doivent être sortis la veille au soir si possible).

En cas de jours fériés qui peuvent perturber le ramassage, il faut alors se référer au calendrier de la communauté d'agglomération consultable et imprimable sur internet (www.perrigny.fr ou <http://www.communaute-auxerrois.com>).

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage est effectué à la demande par les services de la communauté de l'Auxerrois et doit obligatoirement faire l'objet d'une prise de rendez-vous au numéro de téléphone suivant **0 800 89 2000 (appel gratuit)**.

AUTOCOLLANT STOP PUB

Nous tenons à votre disposition en Mairie un autocollant stop pub, destiné à être apposé sur votre boîte aux lettres. Pour information, la publicité que nous recevons représente en moyenne 35 kg de papier par an et par foyer.

Sachez que s'il dit non aux publicités diverses, il dit en revanche oui aux informations des collectivités (Perrigny Info, Intercom, Auxerre Magazine...)

CLIN D'OEIL

